

PLAN LOCAL D'URBANISME DE GUEUX

Dossier de modification n°1

5. Règlement graphique modifié

Plan de zonage au 1/5000^{ème}

Transmission en sous-préfecture en annexe de la délibération du 21/12/2023 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

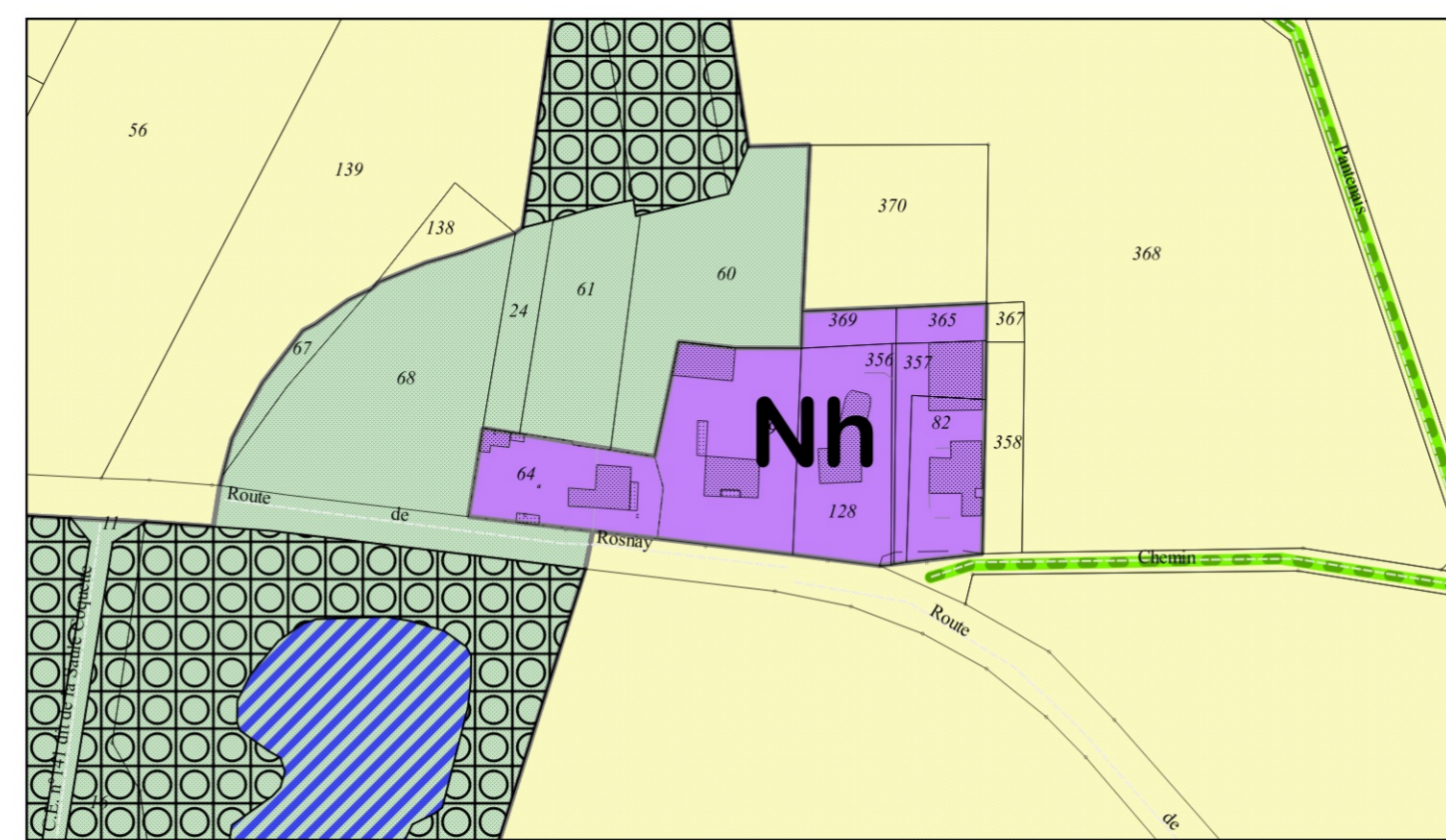
Approuvé le : 19/12/2019

Révision allégée : En cours

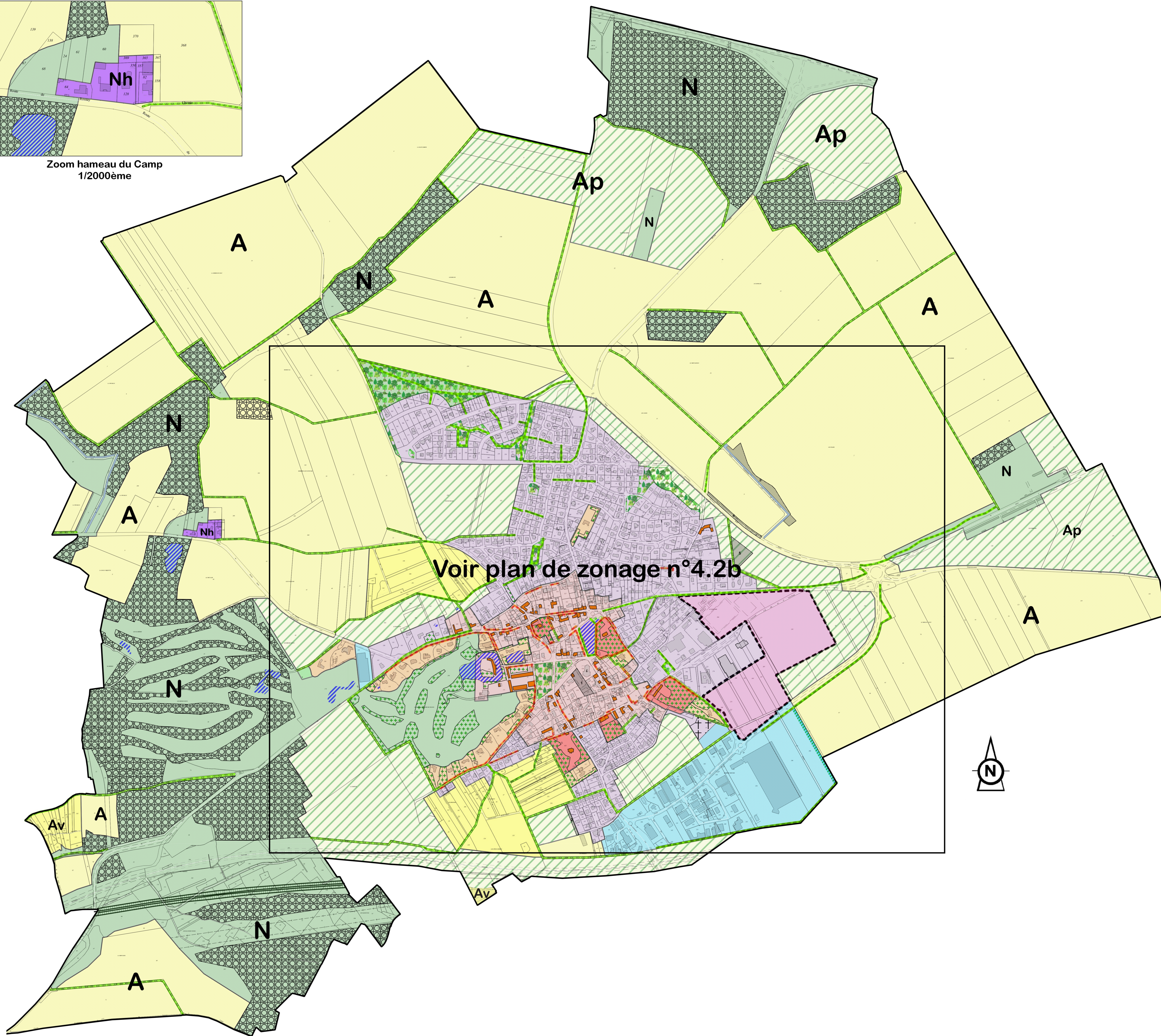
Modification n°1 : Approuvée le : 21/12/2023

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente

Nathalie MIRAVETE



Zoom hameau du Camp
1/2000ème



Légende

1. Zones et secteurs

- UA : Zone urbaine - centre ancien
- UAp : Secteur de la zone urbaine - Grandes propriétés arborées (période reconstruction)
- UB : Zone urbaine - bâti pavillonnaire
- UBp : Secteur de la zone urbaine - Grandes propriétés arborées (période contemporaine)
- UC : Zone urbaine sans disposition réglementaire
- UX : Zone urbaine - activités économiques
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole préservé
- Av : Secteur viticole préservé
- N : Zone naturelle
- Nh : Hameau du Camp
- Ng : STECAL

2. Prescriptions

- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés

3. Eléments du patrimoine protégés (L151-19 du CU)

- Constructions
- Murs

4. Eléments du paysage protégés (L151- 23 du CU)

- Espaces verts communaux
- Chemins et sentes protégés
- Parcs arborés
- Plantations à créer
- Plans d'eau et mares

5. Informations

- Ligne à Grande Vitesse
- Cimetière
- Zone soumise à orientation d'aménagement (document n°3)